



Le nouvel accord cadre RSG* restreint l'accès du télétravail tant plébiscité par les salariés.

Seule l'UDPA UNSA a refusé de signer cet accord, uniquement motivé par le mot d'ordre de Thomas Buberl : «Man muss die Beschäftigten zurück an den Standort holen und ihre Anwesenheit besser über die Woche verteilen » (**)

EN BREF

La direction impose un accord cadre au niveau du groupe des entités AXA en France plus restrictif notamment sur les points suivants:

- Gestion **hebdomadaire obligatoire des jours de présence**,
- Présence sur site **au moins 2 jours par semaine obligatoire** (modalité à la main des entités, à l'inverse de l'accord précédent qui fixait un nombre de jours de télétravail autorisés et une souplesse dans la présence sur site)
- **Lissage des jours de présence sur les 5 jours de la semaine**
- **Présence simultanée obligatoire** pour l'équipe entière au moins un jour de la semaine



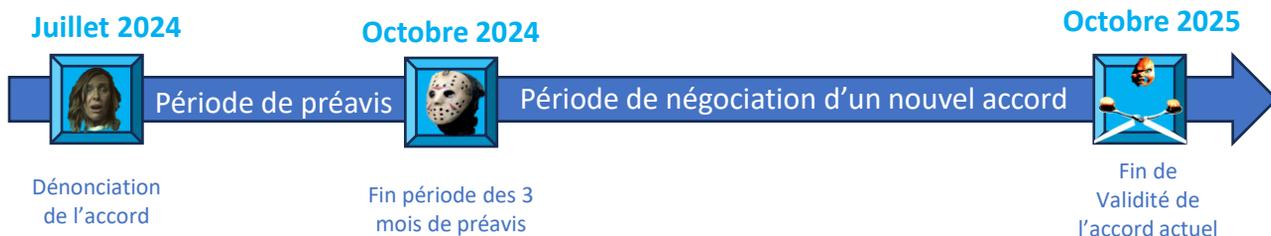
Et maintenant, que va-t-il se passer ?

L'accord RSG ayant été signé par les deux autres organisations syndicales représentatives, il s'applique et a été décliné dans toutes les entités par des accords d'entreprise reprenant les principes détaillés et directifs de ce nouvel accord cadre.

Pour prendre connaissance de ce nouvel accord cadre RSG sur le télétravail



La direction d'AXA GO a dénoncé notre accord sur le télétravail



La direction souhaite négocier un nouvel accord avec les partenaires sociaux, le futur texte qui sera proposé sera probablement très proche de celui de l'accord cadre RSG, comme ça a été le cas dans les autres entités.

Vos élus de l'UDPA vous rendront compte au fur et à mesure des travaux.

(*) RSG : Représentation Syndicale Groupe : couvre toutes les entités AXA en France

(**) il faut faire revenir les salariés sur site et mieux répartir leur présence sur la semaine

ÉLECTION DES REPRÉSENTANTS DES PORTEURS DE PARTS AUX CONSEILS DE SURVEILLANCE DES FONDS COMMUNS DE PLACEMENT D'ENTREPRISE (FCPE)

L'UDPA vous remercie pour vos votes. Avec 1/3 des voix, nous sommes fiers de la confiance que vous nous témoignez.

UDPA AXA France



Michel Colin



Christophe Sessiecq



Nathalie Loustalot

UDPA AXA GO



Hubert Laurioz



Pierre Mondy

L'UDPA portera les revendications suivantes :

- **Plus d'incitation** à l'offre SHAREPLAN par décote supplémentaire. La participation des salariés à l'augmentation de capital 2023 n'est que de 21% et la part des salariés dans le capital d'AXA n'est que de 4% sans évolution positive depuis des années.
- **Moins de frais** : à titre de comparaison les frais du FCPE actionnariat de Grands Groupes (Total Energy) sont quasiment tous pris en charge par l'Entreprise.

Nous avons une décote de 20% sur la souscription ; soit ; mais ensuite la performance d'une part de FCPE AXA est inférieure à une action alors que le FCPE capitalise les dividendes.

- **Nous voterons en AG** (Assemblée Générale) pour porter les sujets RSE (Responsabilité Sociale et Environnementale) et une meilleure équité dans les montants d'augmentation de salaires de la direction générale vis-à-vis de celles des salariés.

L'ÉQUIPE UDPA AXA GO 2023-2027

Toute l'équipe de
l'UDPA vous souhaite
de très bonnes
vacances

